



CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE LA BERNERIE-EN-RETZ ET L'ASSOCIATION ROULE TA BILLE

**pour l'utilisation des salles de restauration scolaire,
par un groupe d'enfants de maternelle et d'élémentaire de l'association Roule ta bille,
pendant l'accueil périscolaire.**

Avenant n°2

Entre :

- Commune de La Bernerie-en-Retz, 16, rue Georges Clémenceau, 44760 LA BERNERIE-EN-RETZ

Téléphone : 02 40 82 70 56 ; adresse mail : accueil@mairie-labernerie.fr

Représentée par Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune, autorisé à signer la présente convention par le conseil municipal réuni en séance le 13 septembre 2024 (DCM n°2024-06-90),

Et

- Association Roule Ta Bille

1, rue Paul Fort ,44760 LA BERNERIE-EN-RETZ

Téléphone : 02 40 827531 ; adresse mail : accueil@rouletabille.net

Représentée par Simon SANDRÉ

Objet de la convention :

La présente convention a pour objet de définir les conditions d'utilisation des salles du restaurant scolaire pour qu'un groupe d'enfants, accueillis au sein de l'association Roule Ta Bille (structure d'accueil Enfance de La Bernerie-en-Retz) sur le temps d'accueil périscolaire, puisse prendre le goûter et bénéficier d'activités calmes.

Compte-tenu :

De l'augmentation importante du nombre d'enfants accueillis par l'association au moment de l'accueil périscolaire,

Du manque de place au sein des locaux de l'association,

De la demande de l'association Roule Ta Bille de bénéficier d'une salle supplémentaire,

Il est convenu :

- que les salles « maternelle » et « élémentaire » du restaurant scolaire ainsi que les sanitaires attenants sont mis à disposition de l'association de 16h30 à 17h15 les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire, et ce à titre gratuit, pour qu'un groupe d'enfants puisse y goûter.
- que l'association s'engage à restituer la salle propre, dans l'état où elle l'a trouvée (aspirée et shampooinée si besoin).

La présente convention peut être révoquée en cas de non-respect des clauses d'usage et de propreté ou revue à la demande d'une des deux parties.

Convention établie en deux exemplaires,

Pour valoir ce que de droit.

Fait à la Bernerie en Retz, le 16 septembre 2024,

Le Maire,

Jacques PRIEUR



Le représentant de l'association Roule Ta Bille

Simon SANDRÉ